

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 février 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 435

présenté par
M. Bompard, Mme Maximi et Mme Nosbé
à l'amendement n° 79 de Mme K/Bidi

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet amendement par les mots :
« dans les trois mois suivant la promulgation du présent texte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendement de précision.